



Les vestiges de l'abbaye de Chézery menacés



P. 2-3

INJOUX-GÉNISSAT P. 11

La nouvelle école
va accueillir
ses premiers élèves

VALSERHÔNE P. 12-13

Maison de santé : pourquoi le projet
initial ne verra pas le jour

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégaes.fr recense tous les jours, toutes
les créations d'entreprises en France.

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulégaes.fr
Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence
économique (APTE) avec le concours d' **Infolegale**

2000768348VD



Un aménagement immobilier possible sur le site de l'ancienne abbaye

Le site archéologique de l'ancienne abbaye de Chézery vient d'être classé en OAP, orientation d'aménagement et de programmation, au Plan local d'urbanisme intercommunal. Cela menacerait-il son avenir ? Oui, selon certains, non selon la municipalité de Bernard Vuillat.

CHÉZERY-FORENS

L'abbaye de Chézery, c'est un pan majeur de l'histoire de la vallée de la Valserine, du pays bellegardien et du Pays de Gex.

Le site archéologique le plus important du territoire

Certes, elle a à de nombreuses reprises subi l'outrage des temps et des hommes, certes, elle a été démantelée à la Révolution, certes, il ne reste plus grand-chose de la noble fille cistercienne de l'abbaye de Fontenay, mais, selon Olivier Guichard, membre de la société d'histoire et d'archéologie du Pays de Gex, « elle demeure avec le château des sires de Gex le témoin le plus important de l'Histoire de la région ».

Classement en OAP

Or voilà que le terrain qu'occupait l'abbaye démantelée, ainsi que son cimetière, vient d'être classé OAP, orientation d'aménagement et de programmation (lire par ailleurs) dans le Plan local d'urbanisme intercommunal de Chézery, sous le nom OAP du Moulin Coquet. Ce qu'apprenant, la société d'histoire et d'autres amis associatifs de l'abbaye ont déposé deux recours gracieux auprès de la CAPG (communauté d'agglomération du Pays de Gex), recours successivement rejetés par Christophe Bouvier, puis par Patrice Dunand, présidents successifs de l'Agglo.



Le cadastre napoléonien de 1818. On voit clairement, en rouge, les différentes implantations monastiques, avec, au centre, l'abbaye.

Pour les protestataires, il ne fait pas de doute qu'ouvrir le site archéologique de Chézery à un possible projet immobilier est un crève-cœur.

Le cimetière des moines ?

En effet, Olivier Guichard est convaincu que les terrains concernés, qui se trouvent grosso modo au nord de l'ancienne abbaye, peuvent recouvrir en partie les vestiges

de l'ancien cimetière des moines et des « puissants de l'époque ».

« Lors de travaux sous la place Saint-Roland (côté sud, Ndlr), il y a quelques années, n'a-t-on pas retrouvé un squelette agenouillé, typique de sépultures monastiques ? » s'exclame Olivier Guichard, convaincu par ailleurs que des fouilles à cet endroit per-

mettraient de mieux comprendre la construction et la configuration de l'abbaye, dont on ne dispose que de figurations et de plans qui ont longtemps davantage piqué la curiosité des historiens que répondu à leurs questions (jusqu'au livre que Ghislain Lancel vient de publier sur l'abbaye).

Un autre projet possible

Ce que ne comprend pas non plus Olivier Guichard, c'est qu'il n'y a eu aucune concertation avant le classement du terrain en OAP : « Aucun historien ou archéologue n'a été consulté. »

Il reste convaincu qu'un autre projet serait possible sur le site (lire ci-dessous).

DOSSIER RÉALISÉ PAR GILLES MOINE

OAP ?

- Les OAP peuvent : porter sur une opération d'ensemble, comporter des orientations en matière de densité, comporter un volet programmatique fixant des typologies de logements (dont logements sociaux). Les OAP sont suffisantes pour respecter les objectifs environnementaux prévus par le code de l'urbanisme notamment dans le cadre d'une ouverture à l'urbanisation. L'exécution future des OAP permet de motiver un refus d'autorisation du droit des sols.

- Les OAP ne peuvent pas : porter sur une parcelle unique (détournement d'une interdiction de construire ou d'un emplacement réservé réglementaire). Dans certaines hypothèses le règlement doit être privilégier. Elle ne peuvent être qu'une simple hypothèse. Leur réalisation doit être certaine.

Source : Cohésion du territoire. gov.fr

Pourquoi un espace réservé au patrimoine historique et touristique ?

« Nous sommes bien conscients, poursuit Olivier Richard, que l'OPA du Moulin Coquet répond à des intérêts strictement privés. Si le nouveau PLUiH (plan local d'urbanisme intercommunal - Habitat, Ndlr) préserve les hameaux, limite les constructions dans la vallée, bien d'autres endroits pouvaient faire l'affaire pour cette opération de densification qui menace les ultimes vestiges de cette abbaye fondée, rappelons-le, à l'initiative personnelle de Bernard de Clairvaux et de son oncle maternel, Milon de Fontenay. »

Pour l'historien, il aurait été plus judicieux de classer au-

trement le site du Moulin Coquet, de réserver le terrain pour préserver la mémoire, valoriser le patrimoine historique et touristique chézeryen en rappelant les grandes heures et les péripéties de l'abbaye, à deux pas de la fromagerie qui perpétue elle aussi, à sa façon, l'héritage des moines.

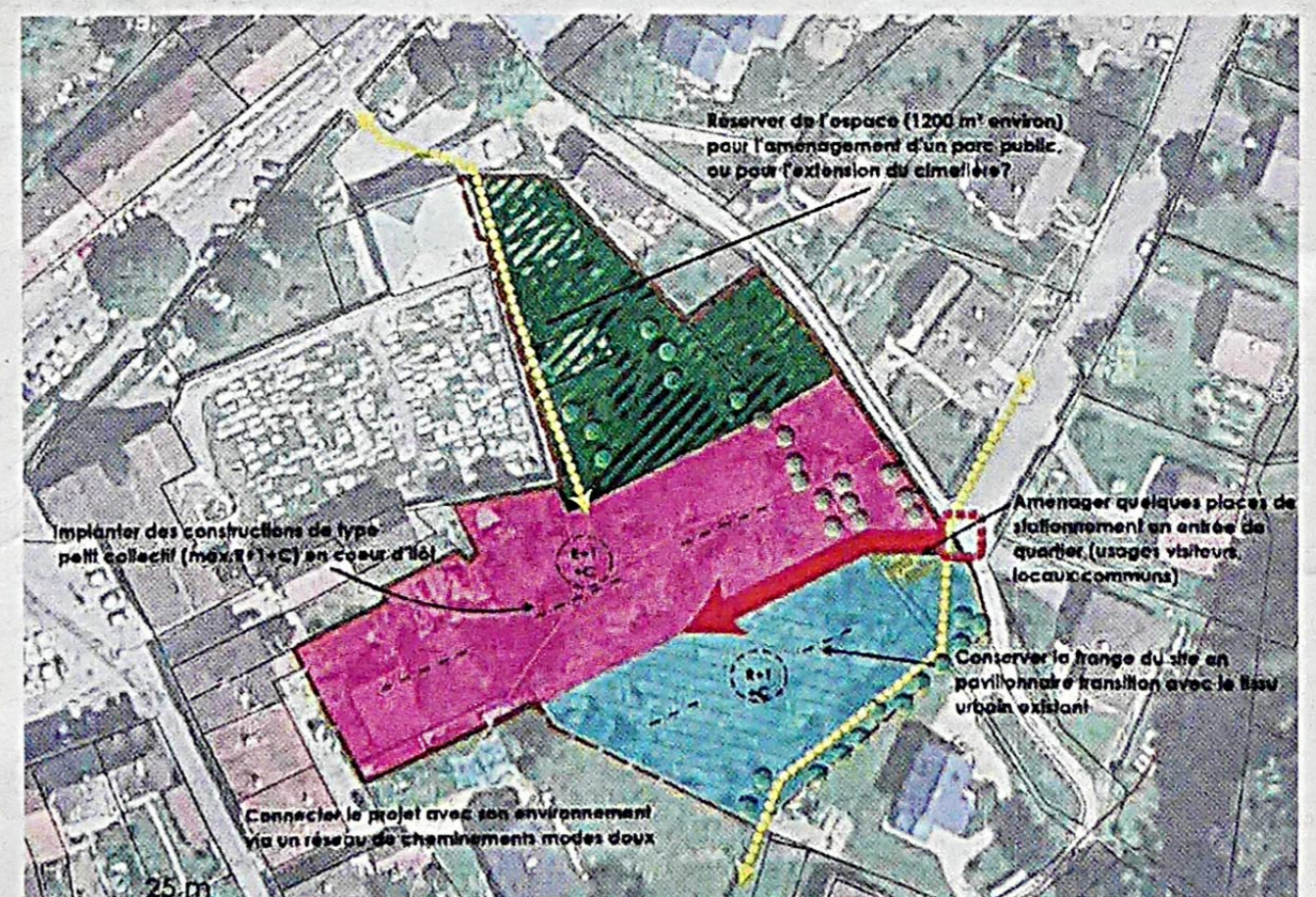
« Il serait dramatique d'un lotissement soit un jour planté là et balaie 800 ans d'histoire. »

Par ailleurs, l'historien est intervenu auprès de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles, Ndlr), afin

de s'assurer qu'aucune opération immobilière ne puisse être lancée sans qu'une fouille préalable, à la charge de l'aménageur, soit entreprise. Une opération onéreuse, voire dissuasive, sans parler du temps d'immobilisation du chantier.

« Mais fouiller n'empêcherait pas l'éradication définitive du site. »

Il semblerait qu'aucun projet ne soit actuellement envisagé sur le site en question ; ce qui peut laisser l'espoir à ses défenseurs d'une évolution différente de la situation...



En vert, rose et bleu, l'emprise générale de l'OAP dite du Moulin Coquet.

Bernard Vuailat : « L'OAP, c'est une chance pour cet espace »

Le maire, Bernard Vuailat, le confirme: le site de l'ancienne abbaye, aujourd'hui OAP du Moulin Coquet, est un terrain privé: libre au propriétaire d'en faire ce qu'il veut dans la limite, bien sûr, des prescriptions du PLUiH. Pour lui, c'est clair, les terrains concernés sont vides de vestiges.

« L'abbaye a été démolie à la Révolution, puis vendue à un carrier. Toutes les pierres réutilisables ont servi à construire les trois quarts du Chézery actuel, qui n'existait pas. On en trouve dans tous les hameaux de la commune. On en trouve aussi dans certains bâtiments et à la prison de Genève! » Bref, les murs de l'abbaye se sont, au fil du temps, dispersés dans la vallée et bien au-delà.

Pour lui, les sites qui ont été classés en OAP à Chézery-Forens sont les seuls endroits où il reste du terrain constructible: il s'agit de la Diamanterie (privé), de La Vieille Cure (privé), Menthières (communal) et le Moulin Coquet, donc (privé). « Nous avons publié les documents, lancé une enquête pu-

blique, personne n'est venu contredire les projets de classement... », signale le maire.

Pour Bernard Vuailat, le classement en OAP est, a contrario de ce que certains peuvent proclamer, une chance: « Le cahier des charges est tel qu'un promoteur n'est pas près de s'engager! Et des fouilles sont obligatoires avant tous travaux. »

Au Moulin Coquet, l'OAP concerne un espace de 6 300 m², dont 5 100 m² sont destinés à l'habitat. Elle empièterait, selon nos sources, sur un tiers de la zone potentiellement concernée par une possible sauvegarde archéologique.

Concrètement, dans l'OAP, il est prévu d'implanter au cœur de l'îlot (à l'arrière des bâtiments qui longent la route de l'Épéry) du petit collectif au maximum en R+1, puis, à l'est, une frange pavillonnaire. L'espace de 1 200 m² environ, à l'arrière de la mairie et du cimetière actuel, est préservé, tant pour l'extension possible de ce dernier que pour la création d'un parc public. A noter que



Bernard Vuailat, maire de Chézery.

les arbres existants (il y a toujours eu des fruitiers en ces lieux) seront préservés au mieux, en considération de leur état sanitaire. Une desserte principale est prévue depuis la rue de la Ménagerie.

Selon les documents d'urbanisme, l'OAP du Moulin Coquet « a pour but de permettre l'aménagement de ce secteur de manière à garantir une insertion architecturale et paysagère des nouvelles constructions, tout en garantissant une cer-

taine densité urbaine ». Au total, ce sont 15 logements qui pourront être construits, incluant 25 % de logements sociaux. L'architecture devra être adaptée à l'environnement, les bâtiments devront être performants énergéti-

quement, la transition zone urbaine/campagne/espaces naturels assurée par la création de haies vives favorables aux déplacements des espèces et à la biodiversité. Mais bon; a priori, ce n'est pas pour demain...

Un système hydraulique ingénieux...



Le ruisseau de Balaigue (Bellaigue), utilisé par les moines pour faire tourner divers moulins.

S'il ne reste plus grand chose des bâtiments originels de l'abbaye, à part des constructions annexes, les moines ont tout de même laissé des réalisations dont on peut aujourd'hui voir encore les traces: à savoir un ingénieux système hydraulique pour l'alimentation des divers moulins, que le Chézery Michel Blanc, féru d'histoire, n'a pas manqué de noter dans une publi-

cation: « Les crues fréquentes et soudaines de la Valsérine ont détourné les moines d'utiliser la force hydraulique de la rivière. Ils préférèrent utiliser les ruisseaux descendant de Bellaigue. Ils n'hésitent pas à corriger leur cours, à créer des vannes et retenues pour faire fonctionner les moulins, scies et battoirs. La plupart de ces installations existent encore sur le cadastre de 1818: on note trois construc-

tions sur le ruisseau des Verney, dont l'emplacement ne laisse aucun doute sur leur utilisation. » Dans la même publication Michel Blanc rappelle que c'est au XIXe siècle que le développement du bourg de Chézery sera le plus important: « C'est à cette époque que s'édifiera la rue principale, grâce à des terrains gagnés sur la Valsérine. En 1867, le pont de pierre actuel remplacera les

ponts de bois d'autrefois. La deuxième moitié du 19eme siècle donnera au village l'essentiel de son aspect actuel. » A noter que le cadastre de 1818 confirme, selon Michel Blanc, « l'emplacement et l'existence de la plupart des bâtiments de l'abbaye, tout comme l'occupation progressive du site à des fins agricoles ou commerciales. ».

L'histoire de l'abbaye par Ghislain Lancel

Fruit d'une bonne dizaine d'années de recherches, de lectures, de recoupements, de rencontres, de visites sur le terrain, le livre de Ghislain Lancel sur l'Abbaye de Chézery est une précieuse somme de 408 pages qui retracent l'histoire du monastère, ses abbés, ses dépendances, au fil de l'histoire et de ses multiples rebondissements dans une région tourmentée par les intérêts politiques et géopolitiques de la Savoie, de Berne, de la France et autres prétendants à la suzeraineté des lieux. Fondée en 1140 à l'initiative de Bernard de Clairvaux, l'abbaye a connu un siècle de période faste et rayonné

bien au-delà des terres vald'années de recherches, de lectures, de recoupements, de rencontres, de visites sur le terrain, le livre de Ghislain Lancel sur l'Abbaye de Chézery est une précieuse somme de 408 pages qui retracent l'histoire du monastère, ses abbés, ses dépendances, au fil de l'histoire et de ses multiples rebondissements dans une région tourmentée par les intérêts politiques et géopolitiques de la Savoie, de Berne, de la France et autres prétendants à la suzeraineté des lieux.

Jusqu'à sa destruction, à la Révolution, elle a connu un grand nombre d'abbés que le président de Patrimoine et Histoire de Champfromier a tous recensés, même ceux qui jusque-là étaient restés méconnus.

Près de 170 illustrations, dont de précieux plans et cartes, enrichissent cet ouvrage de référence que tout amoureux de l'histoire et de la vallée peut se procurer en librairie ou auprès de l'association champfromérande.



Une partie de la couverture de l'ouvrage.